

CHOLET DUPONT, UNE MAISON DE GESTION SOLIDE, PROCHE DE SES CLIENTS.



Fabrice de CHOLET

Si la crise financière et ses conséquences sur l'économie mondiale ont fait l'objet d'une couverture médiatique intense au cours de ces derniers mois, force est de constater que rares ont été les articles de presse et autres reportages télévisés à traiter de la situation des banques et autres sociétés financières de taille moyenne ! Pourtant, contrairement aux grands établissements bancaires (anglo-saxons notamment) qui ont défrayé la chronique ces derniers mois du fait de pertes très importantes liées à une mauvaise maîtrise du risque (cf les fameux crédits "sub-prime"), les acteurs "à taille humaine" du secteur ont dans l'ensemble montré une vraie capacité de résistance ! Aucune faillite, aucune perte abyssale, aucun scandale n'est venu jeter l'opprobre sur ce microcosme pourtant riche de plusieurs centaines d'acteurs... Un constat réconfortant qui nous donne l'occasion, une fois n'est pas coutume, de rappeler à nos clients quelques unes des spécificités d'un établissement comme le nôtre qui, après avoir traversé toutes les révolutions, les guerres et les crises économiques qui ont jalonné l'histoire de France depuis deux siècles, continue à occuper une place significative sur le marché de la gestion privée indépendante...

La **proximité** que nous entretenons avec nos clients est sans aucun doute l'une des clés de la solidité de notre établissement. C'est parce que nous sommes en permanence à l'écoute de nos clients et que nous connaissons en général très bien leur situation personnelle, familiale et patrimoniale, que nous sommes en mesure de leur proposer des solutions adaptées à leurs besoins ! De la même manière, c'est parce que nous sommes des gestionnaires du long terme, que nous n'oublions jamais, qu'au-delà des bonnes performances annuelles que nos clients sont en droit d'attendre, **notre objectif prioritaire est d'abord la préservation du capital qui nous est confié**. D'où une grande prudence dans la gestion de ces avoirs, ce qui exclue d'emblée les comportements spéculatifs, les produits financiers complexes (le fait qu'aucun de nos fonds n'ait été impacté par l'affaire Madoff illustre parfaitement notre approche rigoureuse dans la sélection des produits que nous proposons à nos clients) ou encore les montages de défiscalisation incertains.

Cette proximité repose aussi sur la grande stabilité des équipes de gestionnaires de Cholet Dupont. Un grand nombre d'entre eux est pré-

sent parmi nous depuis de nombreuses années. Ceux-ci ont pu de ce fait tisser des liens étroits avec leurs clients. **Cette pérennité de la relation entre le client et celui qui est en charge de gérer ses avoirs est un des grands atouts de Cholet Dupont**. C'est grâce à elle que nous pouvons suivre nos clients tout au long de leur vie personnelle et professionnelle et leur prodiguer ainsi les conseils avisés dont ils auront besoin pour adapter leur organisation patrimoniale au gré des événements heureux ou malheureux de leur existence. A ce titre le gestionnaire de Cholet Dupont est un peu comme le "médecin de famille" d'autrefois, toujours à l'écoute de son patient, toujours disponible lorsque cela ne va pas, plus enclin à lui prescrire un ou deux médicaments à l'efficacité éprouvée qu'à le noyer sous une avalanche de pilules et/ou à le renvoyer vers une armada de spécialistes...

Cette qualité de service se retrouve aussi dans la variété des modes de gestion que nous proposons à nos clients. Tel est par exemple le cas de la gestion en titres vifs qui, rappelons-le, est le cœur de métier historique de Cholet Dupont. Parallèlement aux produits de gestion collective qui présentent

une réelle utilité lorsqu'il s'agit d'investir sur des classes d'actifs spécifiques (obligations, zones géographiques lointaines...), nous restons fidèles à la gestion en titres vifs qui offre l'avantage d'une grande simplicité et d'une grande transparence (il est plus facile - et aussi plus amusant - de suivre l'évolution d'une belle entreprise que de s'intéresser à la gestion souvent sophistiquée d'un panier de valeurs à travers une Sicav ou un FCP !). Cette mixité bienvenue entre la gestion collective et la gestion en titres vifs est une vraie valeur ajoutée pour nos clients qui peuvent aussi à tout moment entrer en contact avec leur gestionnaire pour échanger leurs opinions sur tel ou tel choix de gestion.

La qualité de la gestion que nous assurons depuis deux siècles (prudente et performante), les liens privilégiés que nous entretenons avec nos clients (qui s'établent parfois sur plusieurs générations), la qualité de notre adossement (hier le Crédit Lyonnais, aujourd'hui le Crédit Agricole) sont les vrais atouts de Cholet Dupont. Des atouts, croyez-le bien, que nous entendons préserver et qui permettront à Cholet Dupont de sortir renforcé de la crise actuelle !

■ Fabrice de CHOLET

stratégie d'investissement



Vincent
GUENZI

Depuis le début du mois de mars, la situation économique a cessé de se dégrader. Elle semble même s'être améliorée légèrement au second trimestre. La récession que nous traversons, sans doute la plus grave depuis la première crise pétrolière du début des années 70, est-elle terminée ? Les marchés s'étaient nourris d'espoir depuis mars pour se stabiliser et entamer une sensible reprise. Ils ont salué, en août, la concrétisation de leurs anticipations. Il importe de bien comprendre les raisons de ce rebond pour essayer d'envisager la suite des événements.

Jusqu'à fin mai, les prévisions d'activité dans le monde ont été globalement révisées à la baisse. Mais dès le mois de mars, les indices de confiance des milieux d'affaires et des consommateurs ont commencé à se redresser. Il est vrai que la contraction de l'activité au quatrième trimestre 2008 et au premier trimestre de cette année a atteint un tel rythme qu'un répit devait se produire. Le retour de la confiance a été initié par la coopération internationale exprimée notamment au G20 de Londres mais aussi par la simultanéité des plans de relance économique et des mesures de soutien aux

banques partout dans le monde. Les fortes baisses des taux, orchestrées par la FED, la BCE et les autres Banques Centrales, ainsi que des injections de liquidités considérables ont permis au système financier de se stabiliser. **Le monde entier s'est progressivement convaincu que si la crise était exceptionnelle, la réponse des Etats l'était aussi et allait nous éviter les trois issues les plus défavorables à court terme : les faillites bancaires, la déflation (baisse généralisée des prix) et la dépression (longue récession).**

Effectivement aujourd'hui, la crise financière et le risque systémique de faillite en cascade sont derrière nous. Le traitement complet des banques malades n'est certainement pas terminé car la récession apportera encore son lot de défaillances d'entreprises, de ménages, de hedge funds ou de fonds d'investissement de capital risque. Mais le risque est davantage sous contrôle et les banques commencent à regagner de l'argent dans leurs activités classiques ce qui compense en partie les pertes liées à de nouvelles provisions.

Outre le ralentissement qui s'atténue dans le monde développé, la reprise plus sensible en Chine et dans quelques pays émergents a arrêté la baisse du prix du pétrole et des matières premières. La consommation affaiblie, les capacités de production excédentaires nous menaçaient d'une déflation qui aurait pu entraîner un attentisme de tous les agents économiques et une spirale de baisse d'activité. Or le redressement des matières premières (même si la violence du mouvement peut faire penser à un nouveau mouvement spéculatif) et les ajustements très rapides engagés par les entreprises ont permis aux anticipations d'inflation de remonter légèrement et de se situer aux alentours de 1 à 2 %.

Enfin, la conjonction des effets des plans de soutien en cours (dans

l'automobile notamment) et à venir (dans la construction, le soutien à l'immobilier ou à la consommation) vient s'ajouter à l'arrêt du mouvement de déstockage que les entreprises ont engagé depuis l'automne dernier. En juin, les prévisions de stabilisation d'activité aux Etats-Unis au deuxième semestre puis en Europe en 2010 ont remplacé les craintes de récession durable. Depuis lors, l'activité en Chine, au Japon, en Allemagne ou en France s'est même avérée en croissance au second trimestre. Mais, généralement, un trimestre de croissance positive, pour encourageant qu'il soit, ne suffit pas pour déclarer la sortie définitive de récession.

Nul ne se risque à prévoir une forte reprise. La baisse de l'endettement des ménages et du système financier continuera de brider la croissance. La reconstitution de l'épargne et l'assainissement des bilans des entreprises et des établissements financiers limiteront la consommation et l'investissement. **Enfin, le sauvetage du système s'est fait au prix d'un endettement extraordinaire des Etats et de politiques monétaires extrêmement accommodantes.** Or il faudra bien un jour diminuer les dettes des Etats et remonter aussi les taux d'intérêt pour éviter le risque inflationniste. **Ce risque ne doit pas être négligé, mais il nous semble très prématuré tant que la reprise économique est chancelante.**

Il fallait d'abord éteindre l'incendie et tous les moyens nécessaires ont été mis en œuvre. Le pire a été évité mais la reconstruction sera longue et hésitante.

Les marchés financiers n'ignorent pas cela. Ce ne sont pas des perspectives mirobolantes qui ont justifié le rebond mais la réduction du niveau des craintes. En mars, plus personne ne savait quel scénario retenir. Dans le doute, ceux du pire s'étaient temporairement imposés: la dépression des années 30 ou la stagnation japonaise. C'est ce que

“Nul ne se
risque à
prévoir une
forte reprise”

reflétaient les cours des actions ou des obligations en mars. Or ce niveau de valorisation extrêmement faible n'avait pas été atteint depuis l'année 1974, qui avait précédé plusieurs années de crise et une forte inflation. Pouvait-on aller plus bas ? Finalement, les premiers signaux d'amélioration ont suffi pour redresser les cours. Et aujourd'hui **les marchés ne font qu'intégrer à nouveau les prévisions actuelles du FMI et celles des analystes financiers**, soit une forte récession (-4% en Europe, -3% aux USA) mais pas une dépression (-10%).

Avec des perspectives d'activité faible, les résultats des entreprises ne pourront pas se redresser aussi rapidement que lors des sorties des crises précédentes. En 2007, les marges des entreprises ont touché leurs sommets historiques. Avec la récession, et en dépit des restructurations engagées rapidement, la rentabilité des sociétés sera plus faible en 2009. Selon les zones géographiques, la baisse moyenne cumulée des résultats des entreprises en 2008 et 2009 devrait atteindre environ 40%. Ce chiffre, qui a été régulièrement revu en baisse depuis presque 2 ans, pourrait atteindre 50% d'ici la fin de l'année. Mais les perspectives de baisse des résultats en 2009 nous semblent avoir été bien intégrées par les marchés. Par contre, la forte hausse des résultats pour 2010, telle qu'elle ressort du consensus des analystes financiers (+20%) nous semble sujette à caution. Certes, les bases de comparaison dans le secteur bancaire seront très favorables (après les fortes pertes de 2008 ou 2009) mais les autres secteurs industriels et commerciaux devraient être affectés par la faiblesse de la reprise économique, ce qui limitera aussi le rebond des profits. De fortes révisions en baisse pour 2010 seraient une mauvaise surprise.

La situation des marchés de crédits s'est améliorée. Au plus fort de la crise, les taux de défaillance d'entreprises ou de défaut de paiement sur les crédits, anticipés par les marchés, dépassaient ceux atteints pendant la crise de 1929 ! L'aide apportée aux banques a d'abord

“La situation des marchés des crédits s'est améliorée”

permis de rétablir le fonctionnement du marché interbancaire. Puis le retour progressif de la confiance a permis aux entreprises d'émettre à nouveau des obligations et enfin de procéder à des augmentations de capital (y compris pour les banques). Si l'on peut dire que les plus grandes entreprises ont retrouvé les moyens de se financer et de consolider leurs bilans, la situation des petites et moyennes entreprises est moins favorable. Néanmoins, les émissions d'obligations à haut rendement, réservées aux entreprises en situation délicate, ont repris également, ce qui est encourageant.

Dans ce contexte d'amélioration toute relative, les prévisions pour les différentes catégories d'actifs sont toujours délicates.

Les taux des sicav monétaires ne devraient pas remonter rapidement et rester peu rémunérateurs. Or, les investisseurs institutionnels disposent de liquidités très importantes qu'ils doivent redéployer, ce qui constitue un soutien pour les autres classes d'actifs (obligations, actions).

Les emprunts d'Etats, dont les taux ont beaucoup baissé, paraissent moyennement attractifs. **Certains pays européens, dits périphériques (Pologne, Irlande, Grèce) offrent encore des rémunérations un peu plus élevées compte tenu de leur situation propre. Ce thème de diversification est retenu dans notre Sicav Novépargne.**

Les obligations du secteur privé (classiques ou à haut rendement) se sont redressées sensiblement avec la diminution des risques macroéconomiques. De nombreuses entreprises ont émis des obligations pour profiter de l'appétit des investisseurs pour des rendements plus élevés. Dans ce compartiment, il faut diversifier ses investissements et rester sélectif face aux risques de défaut qui subsistent. Nos Fonds, CD Euro Convertibles et CD Obligations 2012, répondent à ce besoin.

Les actions, dont la valorisation reste faible par rapport aux normes historiques, apparaissent attractives dans une optique à moyen terme. A plus court terme,

compte tenu des perspectives économiques encore incertaines, les marchés actions devraient connaître encore des fluctuations sensibles, au gré de l'appétit ou de l'aversion des investisseurs pour le risque. Néanmoins, **les grands indices actions pourraient finir l'année 2009 en hausse et les baisses qui interviennent régulièrement constituent plutôt des opportunités d'achat.**

Globalement, nous ne sur-pondérons pas pour autant les actions dans les portefeuilles et nous gardons une position équilibrée. En termes géographiques, nous restons prudents sur l'Europe émergente. Les actions des grands pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine) ont déjà fortement rebondi et paraissent un peu chères à court terme alors que ces marchés ont peut-être un peu surestimé l'ampleur de leur reprise économique. Au sein des actions européennes et américaines, les titres qui avaient le plus baissé (financières, sociétés cycliques ou plus risquées) ont été en tête du rebond. A mi-mai, ils ne présentaient plus de décote significative et ont donc subi des baisses pendant la phase de consolidation du marché en juin et juillet. Après avoir retrouvé la faveur des investisseurs en août, leur valorisation s'est à nouveau tendue. **Dans une optique d'investissement à moyen terme, nous préférons les valeurs à meilleure visibilité, bénéficiant de perspectives plus stables.** Elles paraissent mieux armées pour traverser la période de faible croissance qui est prévue pour l'instant. **Nos fonds actions CD Euro Capital, CD France Expertise, CD Europe Expertise, CD Amérique Stratégies sont essentiellement investis sur ces thèmes.**

Pour suivre plus régulièrement l'évolution des marchés et de nos conseils, nous vous rappelons que vous pouvez consulter également nos études mensuelles disponibles sur notre site internet.

Julia
NORCIA

La période estivale n'a pas été propice à des modifications majeures en matière de fiscalité aux particuliers. Nous vous indiquons ci-après quelques points de l'actualité patrimoniale du dernier trimestre :

1/ Vente d'un bien indivis.

Principe

Un bien détenu par plusieurs co-indivisaires ne peut être cédé qu'avec leur accord unanime. Cette exigence se traduit souvent dans la pratique par des situations de blocage conduisant ceux qui veulent sortir de l'indivision à demander le partage judiciaire.

Solution

Pour remédier aux situations de blocage, la loi autorisait déjà les indivisaires à saisir le juge en vue d'être autorisés à réaliser des actes, voire à procéder à la vente, lorsque le refus opposé par un ou plusieurs indivisaires risquait de mettre en péril les intérêts communs (ex : paiement des droits de succession).

Le législateur apporte aujourd'hui une seconde dérogation au principe d'unanimité avec l'insertion de l'article 815-5-1 dans le Code Civil. (issu de la Loi n°2009-526 du 12 mai 2009) Désormais, le ou les indivisaires détenant au moins deux tiers des

droits indivis peuvent faire part à un notaire de leur intention de céder le bien indivis ; ce dernier a un mois pour le signifier aux co-indivisaires. Si dans un délai de trois mois après signification, l'un des indivisaires s'oppose ou ne réagit pas, le notaire le consigne dans un procès-verbal. Les initiateurs du partage peuvent alors agir devant le Tribunal de Grande Instance qui autorisera la vente aux enchères du bien s'il constate qu'elle ne porte pas une atteinte excessive aux droits des autres indivisaires. Les sommes retirées de cette cession ne pourront pas faire l'objet d'un emploi, sauf pour payer les dettes et charges de l'indivision.

A noter

Ce nouveau cas d'aliénation n'est pas autorisé dans les cas suivants :

- si le bien indivis est démembre,é,
- si l'un des indivisaires est présumé absent,
- s'il se trouve hors d'état de manifester sa volonté suite à une mesure d'éloignement,
- s'il fait l'objet d'un régime de protection.

2/ Assurance-vie : fiscalité en matière de transmission Clause démembreée : L'Administration réaffirme sa doctrine.

Il existe deux régimes applicables lors du décès de l'assuré :

- Les capitaux décès, correspondant aux versements réalisés avant l'âge de 70 ans, sont assujettis à un prélèvement de 20 % à concurrence de la part revenant à chaque bénéficiaire, diminuée d'un abattement de 152 500 euros (article 990 I du CGI). Il en est de même en cas de reversement effectué sur un contrat ouvert avant le 20 novembre 1991, même s'il est effectué après l'âge de 70 ans

- Les capitaux décès, correspondant aux versements réalisés après l'âge de 70 ans, sont assujettis aux droits de mutation par décès à concurrence de la part revenant à chaque bénéficiaire, diminuée d'un abattement de 30 500 euros (article 757 B du CGI).

Dans l'hypothèse du démembrement de la clause bénéficiaire, c'est-à-dire, dans l'hypothèse dans laquelle il y a plusieurs bénéficiaires du contrat : un usufruitier et un ou plusieurs nus-proprétaires, trois réponses ministérielles de 2005 indiquaient que "l'usufruitier est le seul redevable de la taxe de 20 % dès lors qu'il est le bénéficiaire exclusif du capital décès."

Or, la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (TEPA) du 21 août 2007 a exonéré de la taxe de l'article 990 I et des droits de l'article 757 B du CGI, les personnes exonérées de droits de succession, à savoir le conjoint, le partenaire pacsé et les frères et sœurs vivant sous le même toit, sous conditions.

Ainsi, en présence d'une clause bénéficiaire démembreée dont l'usufruitier est le conjoint survivant et le ou les nus-proprétaires les enfants, aucune taxation ne serait due.

Cette question a été posée au Ministre de l'Economie qui a répondu le 7 mai 2009, et a repris la formule selon laquelle, en cas de démembrement de la clause bénéficiaire, seul l'usufruitier est redevable des droits de mutation et ce quelles que soient les modalités d'exercice de cet usufruit ou la répartition convenue entre les parties. Cette réponse confirme donc qu'en cas de démembrement de la clause bénéficiaire, si le conjoint survivant est usufruitier et les enfants nus-proprétaires, aucun droit ne sera dû sur les sommes versées.

■ Julia NORCIA



Cholet Dupont

FINANCE & PATRIMOINE



De gauche à droite : Maxime Sapin, Kilian de Kertanguy, Michel Douin.

La multigestion de Cholet Dupont : une approche complémentaire à la gestion traditionnelle.

Depuis longtemps pratiquée par les anglo-saxons mais encore peu offerte à la clientèle privée en France, la multigestion connaît un engouement croissant auprès des particuliers. A juste titre selon nous. Aucun établissement ne peut prétendre réunir sur sa gamme les meilleurs produits, toutes classes d'actifs confondues. Cholet Dupont a été l'une des premières sociétés de gestion indépendantes à intégrer dans son offre, notamment à travers ses mandats de multigestion, c'est-à-dire exclusivement constitués d'OPCVM sélectionnés pour la qualité de leur gestion et de leur performance.

Kilian de Kertanguy, Michel Douin et Maxime Sapin, en charge de la multigestion chez Cholet Dupont, répondent à nos questions.

Pouvez-vous nous rappeler les principes de la multigestion ?

Michel Douin : La multigestion consiste à allouer des actifs à partir de fonds de toutes les classes d'actifs (actions, obligations, monétaire) en fonction d'un profil de risque donné. C'est ce qu'on appelle plus communément la gestion "fonds de fonds".

L'univers des fonds et des Sicav est gigantesque. Comment opérez-vous la sélection ?

Maxime Sapin : Effectivement, il existe plus de 10 000 fonds commercialisés en France. Afin de simplifier la sélection, nous appliquons tout d'abord des filtres quantitatifs qui permettent d'éliminer les fonds les moins performants ou ne bénéficient pas d'un historique assez long pour notre étude. Ce filtre quantitatif est différent pour chaque zone géographique. Nous partons de la base que fournit Bloomberg pour les fonds.

Une fois le premier filtre effectué, nous retraits les données à partir d'un modèle

interne qui met en valeur les fonds les plus intéressants selon nos critères.

La troisième étape consiste à prendre contact avec la société de gestion afin d'organiser une rencontre avec l'équipe de gestion. Ce dernier stade dans l'analyse est fondamental, sans quoi aucun fonds ne pourra intégrer notre univers d'investissement. Nous vérifions, bien évidemment, la solidité financière de la société de gestion, cette dernière devant être obligatoirement agréée par l'AMF.

Que pensez-vous de la performance des mandats de multigestion depuis le début de l'année ?

Kilian de Kertanguy : Les performances de nos mandats profilés se distinguent avant tout par leur exposition aux actions. En effet, depuis les points bas de mars dernier, le marché actions a rebondi de près de 50% profitant davantage aux mandats équilibrés et dynamiques. Malgré une moindre pondération en actions, le mandat prudent s'est très bien comporté affichant une

Performances des mandats de multigestion au 31-08-2009

	Depuis l'origine	3 ans	2 ans	le 31-12-08
Prudent indice composite	16,86% 6,88%	12,00% 4,33%	4,72% 0,43%	9,99% 5,51%
Équilibré indice composite	5,77% -2,13%	-1,25% -7,00%	-10,30% -12,80%	10,48% 10,52%
Dynamique indice composite	-0,08% -14,14%	-12,92% -20,59%	-22,12% -27,35%	11,45% 14,49%
PEA Dynamique indice composite	-12,49% -20,56%	-20,40% -29,30%	-29,92% -35,98%	12,57% 15,17%

Depuis leur création le 30/09/2005, les mandats de multigestion de Cholet Dupont présentent des performances relatives nettement supérieures à leurs indices de référence.

performance proche des autres mandats et très supérieure à son indice de référence en raison de sa forte exposition à certaines catégories de produits de taux (obligations "corporate", obligations convertibles, obligations "haut rendement", emprunts d'états) qui ont été, en début d'année, de très bons substituts aux produits monétaires traditionnels.

Les mandats équilibrés, dynamiques et PEA, affichent de bonnes performances quoique légèrement inférieures à leurs indices de référence. Ce différentiel s'explique par la relative sous exposition des mandats sur les marchés actions lors de leur phase de rattrapage. Nous devrions être amenés à augmenter notre pondéra-

tion dans les prochaines semaines afin de réduire cet écart.

Nous souhaitons rappeler que dans le cadre de la multigestion de ces mandats profilés, nous privilégions avant tout la valorisation du capital.

Peut-on mettre en place une option de sécurisation sur ce type de mandat ?

Michel Douin : La majeure partie des fonds sélectionnés pour la multigestion sont valorisés quotidiennement. Les performances des mandats sont suivies tous les jours, l'option de sécurisation quotidienne peut donc être mise en place. Cette option est disponible pour une souscription minimale de 50 000 €. ■

LES OPCVM DU GROUPE CHOLET DUPONT

Les caractéristiques de ces OPCVM peuvent être consultées sur notre site www.cholet-dupont.fr

LIBELLÉ	NATURE JURIDIQUE	ORIENTATION	VALEUR LIQUIDATIVE AU 31.08.09 (EN €)	PERFORMANCE 2009
ACTIONS EUROPÉENNES				
CD Euro Immobilier	FCP	Valeurs immobilières zone euro	442,94	+34,60%
CD Euro Capital	FCP	Valeurs défensives zone euro	280,2	+12,58%
CD Euro Expertise	FCP	Grandes valeurs européennes	153,91	+4,13%
CD France Expertise	FCP	Grandes valeurs françaises	371,32	+8,06%
ACTIONS INTERNATIONALES				
Asia Pacific Performance	Sicav de droit luxembourgeois	Asie (hors Japon)	23,67 \$	+44,51% <i>performance en dollars</i>
CD Amérique Stratégies A	FCP	Actions américaines	141,14	-6,48%
CD Amérique Stratégies B	FCP	Actions américaines (couverture risque de change)	81,33	-4,27%
OPCVM DIVERSIFIÉS				
CD Amplitude 2 ans	FCP	Gestion diversifiée défensive	1472,14	+3,04%
CD Amplitude 5 ans	FCP	Gestion diversifiée flexible	265,35	+4,97%
GT Optimum	FCP	Performance absolue	88,8	-3,01%
OBLIGATIONS				
Novepargne	Sicav	Obligations moyen terme	169,78	+5,76%
CD Euro Convertibles	FCP	Obligations convertibles	198,96	+12,64%
MONÉTAIRE				
CD Euro Monétaire	FCP	Monétaire	4315,88	+0,43%
GT Obli Plus	FCP	Monétaire dynamique	127,82	+2,14%
GESTION ALTERNATIVE				
GT Alpha	FCP	Gestion alternative multistratégies	168,48	-0,41%
GT Opportunités	FCP	Gestion alternative multistratégies	103,3	+9,87%